

DGESCO – Bureau des programmes d'enseignement
Conseil supérieur de l'éducation du 1^{er} juillet 2010

Propositions d'amendements pour les projets de programmes de seconde
(lycée : voies générale et technologique) :

Éducation civique, juridique et sociale

1^{er} amendement

On lira (page 1 et page 2)

En classe de seconde / Classe de seconde

« ~~Vivre dans une société démocratique : Le Droit, la Loi, la Justice~~ »

« L'État de droit »

2^e amendement

Démarches (page 2)

On lira

Plusieurs formes de restitution des travaux des élèves sont envisageables. Le débat argumenté en est une des plus importantes.

3^e amendement

On lira (page 3)

Thème 1 : Droit et vie en société

Objectifs	Mise en œuvre
<p>Le droit, qui a pour objet de faire respecter les règles de vie commune, est le moyen <u>de résoudre ou de limiter les conflits et d'organiser la coopération des hommes en société.</u></p> <p>Le droit est présent dans la vie des citoyens de manière quotidienne, aussi bien par l'intermédiaire du droit public et de ses branches (droit constitutionnel, droit administratif, droit budgétaire) que du droit privé (droit civil, droit pénal, mais aussi droit commercial et droit du travail).</p> <p>Les relations entre le droit et la société sont étroites et nombreuses : la société influence la sphère du droit et la fait évoluer, mais il arrive aussi que le droit contribue au changement de la société.</p>	<p>Ce thème est abordé par un examen des droits et des devoirs des lycéens dans la communauté éducative.</p> <p>Il est poursuivi à partir de deux situations d'étude choisis dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans le domaine du droit public (le droit de la nationalité, le droit des étrangers, l'expropriation,...) ;- dans le domaine du droit civil qui fixe les règles applicables aux particuliers (le mariage, le PACS, l'autorité parentale, la propriété,...) ;- dans le domaine du droit du travail (le contrat de travail, le droit de grève, le travail des mineurs,...).

4^e amendement

On lira (page 4)

Thème 2 : Le citoyen et la loi

Objectifs	Mise en œuvre
<p>La loi fait autorité ; expression, dans le respect de la constitution, de la volonté du corps politique, elle résulte d'un processus d'élaboration au cours duquel s'expriment, par le débat démocratique, les préoccupations et aspirations de la société.</p> <p>Le respect de la loi, une fois validée et promulguée, se fonde sur la connaissance de ses prescriptions et le consentement à celles-ci.</p>	<p>Ce thème est traité à partir de deux situations d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none">- la première porte sur un texte législatif en vigueur dans la République et retrace les étapes et débats – publics et parlementaires - ayant précédé son adoption (Séparation des Églises et de l'État - 1905, les retraites ouvrières - 1910, vote des femmes – 1944, abolition de la peine de mort -1981, etc.) ;- la seconde traite d'un débat social et politique en cours et pouvant donner lieu à l'élaboration d'une loi. Ce débat est replacé dans son environnement international (référence à d'autres États) ainsi que dans le cadre républicain (principes constitutionnels, conventions internationales). Ce débat est replacé dans le cadre républicain (principes constitutionnels) et dans son environnement européen et international.